

## Pour un renouvellement PROMETTEUR des programmes à l'école

Tout en reconnaissant que l'énoncé de politique de la ministre de l'Éducation, *L'École, tout un programme*, s'avère très prometteur, le Conseil supérieur de l'éducation insiste sur l'importance d'aménager des conditions favorables à la pleine réalisation de son potentiel. « L'énoncé de politique laisse espérer des possibilités de renouvellement qui sont attendues depuis longtemps par le milieu scolaire. Mais pour que les élèves des écoles primaires et secondaires puissent profiter au maximum des changements souhaités, il reste certaines conditions à réunir et quelques inquiétudes à dissiper », a déclaré la présidente du Conseil, Céline Saint-Pierre.

À l'occasion du lancement, en septembre, de l'avis intitulé *Pour un renouvellement prometteur des programmes à l'école*, dans une école primaire du quartier Neufchâtel à Québec, madame Saint-Pierre a précisé que le Conseil avait choisi d'examiner dès maintenant les orientations proposées dans l'énoncé de politique, avant d'être saisi par la Ministre, conformément à sa loi constitutive, d'une demande d'examen des modifications aux régimes pédagogiques.

### Les assises des nouveaux programmes

Le Conseil supérieur de l'éducation se penche d'abord sur la triple mission d'instruire, de socialiser et de qualifier, que la loi donne à l'école. Il recommande à la ministre de veiller à ce que l'interprétation de la mission de l'école soit large et ouverte et valorise une perspective humaniste qui favorise le développement de l'élève comme personne et comme citoyen.

Le Conseil recommande d'élaborer un programme intégré pour l'enseignement primaire, plutôt que des programmes parallèles par matière. Les cinq grands domaines d'apprentissage retenus par la ministre (langues; technologie, sciences et mathématiques; univers social; arts; développement personnel) devraient être mis en valeur et bien s'articuler avec les compétences attendues (intellectuelles, méthodologiques, linguistiques, attitudes et comportements).

Devant les exigences de l'interdisciplinarité, le Conseil souligne l'importance de ne pas sous-estimer les difficultés causées par les vieilles habitudes de cloisonnement des disciplines. Aussi les nouveaux programmes devraient-ils mettre l'accent sur les résultats à atteindre et laisser une latitude substantielle à chaque établissement en matière de temps et de moyens pour parvenir à ces résultats.

## Éléments problématiques et conditions de mise en œuvre

Le Conseil supérieur de l'éducation attire l'attention sur certains éléments des régimes pédagogiques, qui lui apparaissent problématiques. En matière de temps de présence en classe des élèves du primaire, il recommande que le nombre d'heures hebdomadaires soit porté à 25 (contre 23 h 30 actuellement), en précisant que la majeure partie de cette hausse pourrait être assumée par des enseignantes ou des enseignants spécialistes.

Le Conseil exprime aussi une forte réticence au retrait de l'éveil aux sciences de la nature et aux sciences humaines (histoire et géographie) au premier cycle du primaire. Au premier cycle du secondaire, le Conseil recommande de réexaminer la fusion de l'éducation technologique et de l'éducation scientifique, ainsi que la diminution du temps qui leur est consacré, alors qu'est augmenté le temps accordé au français langue d'enseignement.

Le Conseil s'attarde enfin aux conditions favorables à un véritable renouvellement des programmes. Constatant la difficulté d'échapper au modèle bureaucratique, il recommande qu'une grande attention soit apportée à l'appropriation par les milieux scolaires des changements proposés et à leur rythme d'implantation, et que les ressources de recherche et développement requises soient mises en place. Il rappelle le rôle essentiel de chaque groupe d'acteurs dans la mise en œuvre du changement, en insistant particulièrement sur la contribution du personnel enseignant.